

Commission permanente du vendredi 27 janvier 2012

**Réalisation d'une étude de préfiguration
d'un Etablissement Public Foncier Local (EPFL) dans l'Aisne**
Rapport n°58-02-1

Intervention de Mme Maryse Fagot
Groupe « Envie de Picardie »

Monsieur le Président,
Mes Chers collègues,

Le 1^{er} avril dernier nous adoptions à l'**unanimité**, et sans débat, le rapport portant réalisation d'une étude de préfiguration d'un **Etablissement Public Foncier dans la Somme**.

Aujourd'hui, un rapport similaire est soumis à notre assemblée, pour le département de l'Aisne.

Si le processus évolue positivement dans la Somme comme dans l'Aisne, les trois départements picards seront donc bientôt dotés chacun d'un Etablissement Public Foncier Local.

Nous considérons donc que le moment est venu pour nous de débattre, au sein de cette assemblée, des étapes à venir ainsi que de la façon dont ces EPFL s'articuleront entre eux dans la perspective, éventuelle, d'une mutualisation des moyens au sein d'un EPFL régional.

Constitution d'un EPFL régional que nous avons présenté dans notre programme de campagne et que nous soutenons donc au groupe « Envie de Picardie », au même titre que le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional qui le rappelle d'ailleurs dans son rapport/avis du 2 décembre dernier.

Nos départements et notre région ont en effet besoin d'un outil solide pour acquérir, capter, organiser et porter le foncier sur le territoire, et se doter de réserves foncières conséquentes à court et moyen terme.

Un EPFL remplira le rôle de facilitateur pour les collectivités, dans un contexte où les sources de financement se font de plus en plus rares. Les responsables d'exécutifs communaux ou intercommunaux qui siègent ici savent de quoi je parle.

L'exemple de l'EPFL de l'Oise, ainsi que les expériences apportés par d'autres EPFL départementaux en France confortent cette idée.

Nous devons cependant rester prudents lors des prochaines étapes de la constitution des EPFL de la Somme et de l'Aisne, et ensuite, sur la création d'un éventuel EPFL régional.

Quatre points nous semblent ainsi importants à évoquer dans les débats que nous aurons.

La question de la gouvernance, celle du coût, celle des spécificités territoriales, et enfin celle de l'articulation avec l'action de la SAFER.

Les composantes de la Gouvernance d'un tel outil doivent en effet être équilibrées et les statuts devront y veiller.

Il faudra un véritable entrepreneur à sa tête avec une équipe véritablement impliquée dans le monde du Foncier. Le monde agricole, les organismes HLM et les collectivités devront travailler en étroite collaboration.

La structure devra être autonome et légère avec des frais de fonctionnement faibles.

Les réticences de nombreux élus proviennent en effet du **coût éventuellement élevé d'un tel outil et de la contribution que chaque collectivité** devra y verser. Nous devons répondre à cette interrogation légitime par une transparence totale dans le processus décisionnel à venir.

Sur ce point, nous considérons ainsi qu'une prise en compte fine des **spécificités territoriales** rendra plus pertinente encore la mise en place d'un EPFL régional.

La démarche de constituer des EPFL départementaux dans un premier temps, afin de s'y appuyer pour mettre en place un EPFL régional nous semble aller dans le bon sens et devrait permettre la reconnaissance de la multiplicité des problématiques territoriales picardes.

Enfin, il nous apparaît indispensable que les représentants de la **SAFER** soient consultés et que des partenariats puissent être tissés.

Il est apparu dans certaines régions, ou sur certains dossiers, des risques de concurrence entre SAFER et EPFL. Il conviendra donc de veiller à la complémentarité des outils par le biais de conventionnements clairs.

Je vous remercie,